

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

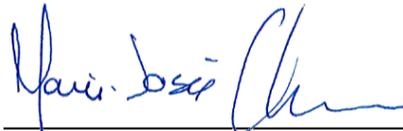
Lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 208-3-2023 intitulé : ***Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 208-2015 afin d'y assujettir les bâtiments qui présentent une valeur patrimoniale moyenne, forte ou supérieure.***

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} mai 2023 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement vise à préserver l'aspect des bâtiments inscrits à l'inventaire des immeubles patrimoniaux et qui présentent une valeur patrimoniale moyenne, forte ou supérieure, et ce, sur l'ensemble du territoire. L'inventaire est disponible dans la section [Ma Ville](#) du site Internet.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consulté au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville, aux heures normales de bureau ainsi que sur le [site Internet de la Ville](#).

Donné à Lavaltrie, ce 4 avril 2023



Marie-Josée Charron, greffière